

constructeur
/sccv hildevert/co /corbat/idealys



RESIDENCE *Hildevert*

7 appartements
18 ch du stade mongaillard 97400 St DENIS

PROMOTION : SCCV *Hildevert* DAT 2008

DESCRIPTIF DE VENTE OCTOBRE 2007

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

Désignation	Indications à donner
1.1. Infrastructure	
1.1.1. Fouilles.	En pleine masse.
1.1.2. Fondations.	Semelle filante en béton armé.
1.2. Murs et ossatures.	
1.2.1. Murs du sous-sol :	
1.2.1.1. Murs périphériques.	Voiles en béton armé.
1.2.1.2. Murs de façades - Partie courante ; - Allèges, - Trumeaux; - Encadrement des baies.	Voiles, poteaux ou poutres en béton armé.
1.2.2. Murs pignons.	Voiles en béton armé.
1.2.3. Murs mitoyens.	Voiles en béton armé.
1.2.4. Murs extérieurs divers	Voiles en béton armé.
1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).	Béton armé de 18 cm d'épaisseur.
1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs : - Entre locaux privatifs contigus : - Entre locaux privatifs et autres (escaliers, ascenseurs, halls, et locaux).	Béton armé de 18 cm d'épaisseur.
1.3. Planchers	
1.3.1. Planchers sur étage courant.	Dalle en béton armé
1.3.2. Planchers sous terrasse.	Dalle en béton armé.
1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers.	Dalle en béton armé.
1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.	Dalle en béton armé.
1.4. Cloisons de distribution	
1.4.1. Entre pièces principales.	Cloisons sèches type placoplâtre 72/48.
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.	Cloisons sèches type placoplâtre 72/48.
1.5. Escaliers	
1.5.1. Escaliers d'accès	Béton armé.
1.6. Conduits de fumée et de ventilation	
1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.	Sans objet
1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.	Sans objet
1.6.3. Conduits d'air frais.	Sans objet.
1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.	Sans objet.
1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.	Sans objet.

1.7. Chutes et grosses canalisations	
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.	Canalisation aluminium
1.7.2. Chutes d'eaux usées.	Canalisation PVC.
1.7.3. Canalisations en sous-sol.	Canalisation PVC.
1.7.4. Branchements aux égouts.	PVC sur réseau public d'assainissement.
1.8. Toitures.	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.	Charpente en métal ou bois et tôle en acier pré-laquée 75/100°.
1.8.2. Étanchéités et accessoires.	Étanchéité multicouche ou liquide selon position.
1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et produits divers.	Sans objet.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Désignation	Indication à donner
2.1. Sols et plinthes.	
2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.	Carrelage grès cérame ou émaillé scellé sur chape.
2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.	Carrelage grès cérame ou émaillé scellé sur chape.
2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.	Carrelage grès cérame ou émaillé scellé sur chape.
2.1.4. Sols des balcons, loggias....	Carrelage grès cérame ou émaillé scellé sur chape.
2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures).	
2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.	Faïence hauteur 1,80 m dans les SDB et 0,60 m au-dessus des éviers des cuisines.
2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces.	Sans objet.
2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures).	
2.3.1. Plafond des pièces intérieures.	Sans objet.
2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre.	Sans objet.
2.3.3. Plafonds des loggias.	Sans objet.
2.3.4. Sous-face des balcons.	Sans objet.
2.4. Menuiseries extérieures.	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.	PVC ou aluminium laqué blanc ou anodisé, vitrage claire.
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services.	PVC ou aluminium laqué blanc ou anodisé, vitrage claire.
2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection anti-solaire.	
2.5.1. Pièces principales.	Volets battants ou roulants en PVC ou en aluminium au RDC seulement
2.5.2. Pièces de services.	Grille de protection ou jalousie au RDC.
2.6. Menuiseries intérieures.	
2.6.1. Huisseries et bâtis.	Huisseries métalliques ou bois à peindre.
2.6.2. Portes intérieures.	Isoplane post-formée.
2.6.3. Impostes en menuiseries.	Sans objet.
2.6.4. Portes palières.	Blocs portes 3 points isophonique 40dBA, parement métallique à peindre et huisserie bois ou métallique ou poste aluminium décorative.
2.6.5. Portes de placards.	Coulissant à panneau 10 mm.
2.6.6. Portes de locaux de rangement.	Sans objet.
2.6.7. Moulures et habillages.	Couvre-joints moulurés autour des portes d'entrée.
2.6.8. Escaliers	Sans objet
2.7. Serrurerie et garde-corps.	
2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.	Aluminium ou acier thermolaqué.

2.7.2. Grilles de protection des baies.	Sans objet.
2.7.3. Ouvrages divers.	Sans objet.
2.8. Peintures, papiers, tentures.	
2.8.1. Peintures extérieures et vernis :	
2.8.1.1. Sur menuiseries.	Lasure
2.8.1.2. Sur fermetures et protections.	Sans objet.
2.8.1.3. Sur serrurerie.	Glycérophthalique satinée.
2.8.1.4. Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-face et rives des balcons.	Imperméabilisation 10/10 ^{ème} , 20/10 ^{ème} , pliolite, vernis ou lasure selon position.
2.8.2. Peintures intérieures :	
2.8.2.1. Sur menuiseries.	Glycérophthalique satinée.
2.8.2.2. Sur murs.	Acrylique en pièces sèches. Glycérophthalique en pièces humides.
2.8.2.3. Sur plafonds.	Acrylique.
2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.	Glycérophthalique sur préparation.
2.8.3. Papiers peints :	
2.8.3.1. Sur murs.	Sans objet.
2.8.3.2. Sur plafonds.	Sans objet.
2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc) :	
2.8.4.1. Sur murs.	Sans objet.
2.8.4.2. Sur plafonds.	Sans objet.
2.9. Équipements ménagers :	
2.9.1. Équipements ménagers :	
2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.	Évier inox ou résine.
2.9.1.2. Appareils et mobilier.	Blocs cuisine comportant plaque 4 feux Ivitrocéramique, plan de travail en stratifié, meuble bas.
2.9.1.3. Évacuation des déchets.	Sans objet.
2.9.1.4. Armoire sèche-linge.	Sans objet.
2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie :	
2.9.2.1. Distribution d'eau froide.	Cuivre ou retube encastré + cuivre apparent.
2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.	Sans objet.
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.	Chauffe-eau électrique 100 l pour les T2 et 150 l pour les T3 et plus. Option chauffe - eau solaire plus value
2.9.2.4. Évacuations.	PVC apparent.
2.9.2.5. Distribution du gaz.	Sans objet.
2.9.2.6. Branchements en attente.	Attente M.A.L. et/ou L.V.
2.9.2.7. Appareils sanitaires.	Porcelaine NF de chez ROCA ou équivalent, acier émaillé.
2.9.2.8. Robinetterie.	Mitigeur de type ROCA ou similaire.
2.9.2.9. Accessoires divers.	Meuble de SDB surmonté d'un miroir.
2.9.3. Équipements électriques :	
2.9.3.1. Type d'installation.	Encastrée.
2.9.3.2. Puissance à desservir.	Conforme à la norme C15-100.
2.9.3.3. Équipement de chaque pièce.	Conforme à la norme C15-100.
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.	Carillon.
2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :	
2.9.4.1. Type d'installation.	Ventilation mécanique selon position, pour pièces sanitaires aveugles.
2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses	Sans objet.

pièces par température minima extérieurs de ...	
2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.	Sans objet.
2.9.4.4. Conduits de fumée.	Sans objet.
2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation.	Bouches de ventilation sur pièces de service.
2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.	Amenées d'air frais par bouche de ventilation sur pièces de service.
2.9.5. Équipement intérieur des placards et des pièces de rangement :	
2.9.5.1. Placards.	Placard coulissant, étagère et penderie selon les cas.
2.9.5.2. Pièces de rangement.	Sans objet.
2.9.6. Équipements de télécommunications.	
2.9.6.1. Radio TV.	Prises FM.
2.9.6.2. Téléphone.	Conjoncteur France Télécom.
2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.	Plaque de rue + digicode.
2.9.7. Autres équipements.	Climatisation des chambres.

NOTA

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés et avant la passation des marchés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité, la Société peut y apporter des modifications.

Toutefois, les matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif et les retombées,, soffites, faux plafonds, canalisations n'y sont pas figurés.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de modifier ce descriptif en fonction de la réglementation et des normes en vigueur, et des labels éventuels, de remplacer certaines prestations ou certains types d'appareils, tout en respectant une qualité équivalente à ceux indiqués dans le présent descriptif et d'apporter tout changement pouvant améliorer l'architecture ou le confort de l'immeuble

3. ANNEXES PRIVATIVES.

Désignation	Indications à donner
3.1. Caves, celliers, greniers.	
3.1.1. Murs ou cloisons.	Sans objet.
3.1.2. Plafonds.	Sans objet.
3.1.3. Sols.	Sans objet
3.1.4. Portes d'accès.	Sans objet.
3.1.5. Ventilation naturelle.	Sans objet.
3.1.6. Équipement électrique.	Sans objet
3.2. Boxes et parkings couverts.	
3.2.1. Murs ou cloisons.	Béton armé.
3.2.2. Plafonds.	Béton armé.
3.2.3. Sols.	Béton armé lissé.
3.2.4. Portes d'accès.	Sans objet.
3.2.5. Ventilation naturelle.	Cheminées maçonnées.
3.2.6. Équipement électrique.	Eclairage fluorescent sur détecteurs de présence + éclairage de sécurité réglementaire.
3.2.7. Marquage au sol	Marquage à la peinture blanche
3.2.8. Système de repérage	Numérotation sur mur
3.3. Parkings extérieurs.	
3.4.1. Sol.	Sans objet.
3.4.2. Délimitation au sol.	Sans objet.
3.4.3. Système de repérage.	Sans objet.
3.4.4. Système condamnant l'accès.	Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.

Désignation.	Indications à donner.
4.1. Halls d'entrée	
4.1.1. Sols.	Carrelage grès cérame ou émaillé.
4.1.2. Parois.	Peinture acrylique.
4.1.3. Plafonds.	Peinture acrylique.
4.1.4. Éléments de décoration.	Sans objet.
4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.	Sans objet
4.1.6. Boîte aux lettres et à paquets.	Batterie de boîtes aux lettres.
4.1.7. Tableau d'affichage.	Sans objet.
4.1.8. Chauffage.	Sans objet.
4.1.9. Équipement électrique.	Point lumineux et bouton-poussoir sur minuterie ou horloge selon les cas.
4.2. Circulation du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage.	
4.2.1. Sols.	Carrelage grès cérame ou émaillé.
4.2.2. Murs.	Peinture acrylique.
4.2.3. Plafonds.	Peinture acrylique.
4.2.4. Éléments de décoration.	Sans objet.
4.2.5. Chauffage.	Sans objet.
4.2.6. Portes.	Sans objet.
4.2.7. Équipement électrique.	Point lumineux et bouton-poussoir sur minuterie.
4.3. Circulations du sous-sol.	
4.3.1. Sols.	Sans objet
4.3.2. Murs.	Sans objet
4.3.4. Portes d'accès.	Sans objet
4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules.	Sans objet
4.3.6. Équipement électrique.	Sans objet
4.4. Cages d'escaliers.	
4.4.1. Sols des paliers.	Carrelage grès cérame ou émaillé.
4.4.2. Murs.	Peinture acrylique.
4.4.3. Plafonds.	Peinture acrylique.
4.4.4. Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse.	Carrelage grès cérame ou émaillé ou béton balayé suivant localisation et garde-corps en aluminium ou en acier thermolaqué.
4.4.5. Chauffage, ventilation.	Sans objet.
4.4.6. Éclairage.	Point lumineux et bouton-poussoir sur minuterie.
4.5. Locaux communs.	
4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants.	Sans objet.
4.5.2. Buanderie collective.	Sans objet.
4.5.3. Séchoir collectif.	Sans objet.
4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien.	Sans objet.
4.5.5. Locaux sanitaires.	Sans objet.

Désignation.	Indications à donner.
4.6. Locaux sociaux.	
4.6.1. Salle de bricolage.	Sans objet.
4.6.2. Salle de jeux et de réunions.	Sans objet.
4.7. Locaux techniques.	
4.7.1. Local de réception des ordures ménagères.	Carrelage grès cérame ou structuré, plinthe ou béton suivant localisation et robinet de puisage.
4.7.2. Chaufferie.	Sans objet.
4.7.3. Sous-station de chauffage.	Sans objet.
4.7.4. Local des surpresseurs.	Sans objet.
4.7.5. Local transformateur EDF.	Sans objet.
4.7.6. Local machinerie d'ascenseur.	Sans objet.
4.7.7. Local ventilation mécanique.	Sans objet.
4.8. Conciergerie.	
4.8.1. Composition du local.	Sans objet.
4.8.2. Équipements divers.	Sans objet.

5. ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

Désignation	Indications à donner
5.1. Ascenseurs et monte-charges.	
5.1.1. Ascenseur	Sans objet.
5.2. Chauffage, eau chaude.	
5.2.1. Équipement thermique de chauffage :	
5.2.1.1. Production de chaleur.	Sans objet.
5.2.1.2. Régulation automatique.	Sans objet.
5.2.1.3. Pompes et brûleurs.	Sans objet.
5.2.1.4. Accessoires divers.	Sans objet.
5.2.1.5. Colonnes montantes.	Sans objet.
5.2.2. Service d'eau chaude :	
5.2.2.1. Production d'eau chaude.	Sans objet.
5.2.2.2. Réservoirs.	Sans objet.
5.2.2.3. Pompes et brûleurs.	Sans objet.
5.2.2.4. Comptage général.	Sans objet.
5.2.2.5. Colonnes montantes.	Sans objet.
5.3. Télécommunications.	
5.3.1. Téléphone	Installations en attente de raccordement par le service des P et T, gaines.
5.3.2. Antennes TV et radio.	Installation collective.
5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères.	
	Zone extérieur
5.5. Ventilation mécanique des locaux.	
	Sans objet ; ventilations individuelles
5.6. Alimentation en eau.	
5.6.1. Comptage général	Regard extérieur.
5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.	Sans objet.
5.6.3. Colonnes montantes.	Dans gaines techniques.
5.6.4. Branchements particuliers.	Comptages individuels.
5.7. Alimentation en gaz.	
5.7.1. Colonnes montantes.	Sans objet.
5.7.2. Branchements et comptages particuliers.	Sans objet.
5.7.3. Comptage de services généraux.	Sans objet.
5.8. Alimentation en électricité.	
5.8.1. Comptages des services généraux.	En gaine technique des communs.
5.8.2. Colonnes montantes.	En gaine technique.
5.8.3. Branchement et comptages particuliers.	Comptage individuel.

6 - Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.

Désignation	Indications à donner.
6.1. Voirie et parkings.	
6.1.1. Voie d'accès.	Béton bitumineux ou béton.
6.1.2. Trottoirs.	Sans objet.
6.1.3. Parkings visiteurs.	Sans objet.
6.2. Circulations des piétons.	
6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.	Béton bitumineux ou carrelage grés cérame ou émaillé antidérapant
6.3. Espaces verts	
6.3.1. Aires de repos.	Sans objet.
6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.	Sans objet.
6.3.3. Engazonnement.	Jardins de l'immeuble.
6.3.4. Arrosage.	Robinet de puisage.
6.3.5. Bassins décoratifs.	Sans objet.
6.3.6. Chemins de promenade.	Sans objet.
6.4. Aire de jeux et équipements sportifs	
6.4.1. Sol.	Sans objet.
6.4.2. Équipements.	Sans objet.
6.5. Éclairage extérieur.	
6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.	Hublot.
6.5.2. Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.	Sans objet.
6.6. Clôtures.	
6.6.1. Sur rue.	Grillage
6.6.2. Avec les propriétés voisines.	Murs pleins 2.00 m grillage sur muret
6.7. Réseaux divers.	
6.7.1. Eau.	Réseau public sur rue.
6.7.2. Gaz.	Sans objet.
6.7.3. Électricité (poste de transformation extérieur).	Réseau public sur rue.
6.7.4. Postes incendie, extincteurs.	Sans objet.
6.7.5. Égouts.	Réseau public sur rue.
6.7.6. Épuration des eaux.	Réseau public sur rue.
6.7.7. Télécommunications.	Réseau public sur rue.
6.7.8. Drainage du terrain.	Sans objet.
6.7.9. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.	Raccordement sur réseau public.